

## Modalités d'inscription à l'accueil périscolaire Rentrée scolaire 2023 - 2024

---

Chers parents,

Vous pourrez dès le lundi 19 juin procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s) auprès du service d'accueil périscolaire. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

### Période de dépôt des dossiers d'inscription :

**Du lundi 19 juin au jeudi 13 juillet 2023**

**Nous vous demandons de respecter les dates d'actualisation et de privilégier la transmission des documents par e-mail**

### Comment procéder à l'inscription pour la nouvelle rentrée :

1. Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de remplir la fiche de renseignement, la fiche sanitaire, l'annexe 1 **et l'annexe 2 (seulement si votre enfant est porteur d'une allergie)**, avant le **jeudi 13 juillet** et de nous **transmettre les pièces demandées par e-mail à l'adresse [speri@ville-fameck.fr](mailto:speri@ville-fameck.fr) (ne pas transmettre de documents pris en photo) ou à notre secrétariat au pôle jeunesse et sport (7b, rue Saint-Exupéry 57290 FAMECK)**
  2. A réception de votre dossier, celui-ci sera vérifié par le secrétariat
  3. Si votre dossier est complet, un e-mail vous sera envoyé et vous donnera l'accès à votre grille sur le portail
  4. Si votre dossier est incomplet, le secrétariat prendra contact avec vous pour les pièces manquantes
- Si vous rencontrez des difficultés, veuillez nous contacter par mail à [speri@ville-fameck.fr](mailto:speri@ville-fameck.fr) ou par téléphone au **03 82 88 22 72** aux heures d'ouverture habituelles.